



syndicat
national des
agents des
douanes

La Vérité Si je mens Acte 5

Calais le 6 décembre 2010

Compte rendu d'audience avec notre DI le 1 décembre 2010

Une délégation du SNAD-CGT composée du secrétaire inter régional Laurent MENARD, du secrétaire régional Bruno PONCHEL et du secrétaire national Jacky KARPOUZOPOULOS s'est entretenue avec Monsieur GALY sur différents points concernant les unités ou bureaux de la circonscription de Dunkerque et en particulier sur la situation des agents au scanner à Calais Ferry.

Pour le calaisis :

➤ **BSI Calais Littoral** : Après être revenu brièvement sur la genèse des événements ayant conduit d'ailleurs le SNAD-CGT à réclamer la mise en place d'un GT spécifique au car Ferry de Calais, monsieur GALY a confirmé et développé l'ensemble des propos qu'il avait tenus lors du CTPS DI du 8 novembre 2010 au siège de la DI à savoir :

- Après avoir reconnu à demi-mot qu'il y avait bien eu déficit de communication conduisant à semer le trouble dans les esprits des agents et qu'il convenait aujourd'hui d'impliquer les agents aux prises de décisions. **Pour le SNAD-CGT** faire participer les agents en les écoutant et en les laissant s'exprimer de manière constructive à une expérimentation dont les résultats pourraient s'avérer très lourds de conséquence tant pour la résidence de Calais mais probablement aussi pour d'autres unités douanières en France, ne veut pas dire refus d'obéissance ou reconnaissance hiérarchique. Il ne faut plus prendre les agents pour des imbéciles en les rendant ignorant des processus. C'est le meilleur moyen d'aller à un échec
- Qu'il avait donné des instructions très fermes à la hiérarchie afin que les agents aient communication de la totalité des informations détenues par les uns et par les autres et qu'un dialogue constructif et rationnel s'inscrive dans la durée. D'ailleurs pour illustrer ses propos, il nous a confié être intervenu afin que le droit des agents soit respecté en particulier dans l'élaboration de la cote de service et des ordres.
- Qu'il veillerait personnellement à ce que cette communication ne soit pas « polluée » par quiconque. Si le « message » ne passait toujours pas, il envisagerait de se déplacer en personne sur le site.
- Il a réaffirmé que les agents de l'UKBF n'étaient pas là pour espionner les collègues français et qu'ils travaillaient en complémentarité avec les unités calaisiennes en n'agissant que sous autorité douanière française. Il a précisé que lors de la déclinaison de la mise en œuvre du scanner, la douane française a exigé que ce soit pour la LCF et que le rayon d'action de agents anglais restera encadré par rapport au droit français et au Code des Douanes français. D'ailleurs il a confirmé que leur ressource humaine était et resterait très limitée et que les autorités douanières anglaises avaient accepté en plein accord avec Monsieur Fournel cet état de fait et que le scanner était bien un outil de recherche à usage exclusif dans le cadre de la LCF, même si des clandestins pouvaient être découvert fortuitement. Pour les autorités britanniques, la présence du scanner a un aspect « dissuasif » pour les fraudes de toute nature et bien entendu pour l'immigration clandestine !!!
- Il a bien sûr confirmé le versement des primes OS/OI pour l'ensemble des agents « formés » et ce depuis le début de l'expérimentation. Concernant la NBI et éventuellement la prime liée à la sûreté c'est non pour la Direction Générale car il y a une déconnexion entre CAMARI, OI/OS et sûreté. Et même s'il existe une « dérogation » au Tunnel sous la Manche depuis l'ouverture du site, la DG ne poursuivra pas cette exception ailleurs.

- Concernant l'emploi des Paris Spéciaux sur le car ferry (1/3 des effectifs sur Paris Spé sont employés sur le Ferry à Calais), le trouble dans l'esprit de ces agents avait été légitime car la décision de poursuivre leur contrat était liée à la décision finale des anglais. Il paraît logique de poursuivre leur contrat en janvier 2011 voire plus en attendant ce retour de décision plutôt que faire partir ces agents au risque de ne plus pouvoir les faire revenir car d'autres DR/DI réclament elles aussi des effectifs. Donc pas de poursuite jusqu'en avril 2011 comme les bruits de couloir le laissait entendre. Le DI nous a réaffirmé qu'il attendait lui aussi comme D/3 et A/2 le résultat définitif et officiel des autorités anglaises pour réagir par rapport à son BOP 2011. Cette phase de bilan s'inscrivait d'ailleurs dans les accords de Londres signés le 2 novembre de cette année
- Concernant le stage CAMARI il déplore aussi, pour des contraintes budgétaires et de service, qu'ils se dérouleront à Cherbourg et Paris. Il a rencontré monsieur LABORDE (A1) à la DG afin de faire le point avec lui sur l'ensemble de ce sujet. Rien ne sera changé car c'est un contrat passé entre la DGDDI et l'ASN et les contraintes européennes sont très strictes.
- Concernant la venue de l'ASN à la demande de la CFDT, il s'est dit « fort préoccupé » par cette prise d'initiative qui pourrait desservir plus la Douane que de la servir. Il attend d'ailleurs le retour de leur rapport pour faire le point sur ce sujet.
- Concernant les conditions de travail des agents (hangar de contrôle, aubette ciblage, sens de circulation, etc....) il nous a confirmé avoir eu un engagement ferme par le président de la Chambre de Commerce pour la construction d'un hangar de contrôle et que la discussion pour l'installation d'une aubette de ciblage se poursuivait. Concernant le sens de circulation, un aménagement de ce site devait être revu mais dans un cadre beaucoup plus large en particulier lors de l'extension du Port de Calais dans le cadre de l'opération Calais 2015. **Pour le SNAD-CGT et au nom des agents:** nous ne pouvons plus attendre trop longtemps des installations de contrôles dignes de ce nom au vu les conditions climatiques actuelles. Les agents en ont « soupé » des paroles de bonnes intentions mais ils veulent des faits. Et plus question qu'on nous ressorte les problèmes d'arrivée et d'écoulement d'eau, de pente etc.... des lavabos, et robinets avec de l'eau et des toilettes.

➤ **Commentaire pour le SNAD CGT:** Nous nous inscrivons pleinement quant à sa manière de voir et d'agir. Maintenant entre volonté de transparence et de communication du DI et le traitement qui en est donné sur le terrain (pour rappel: connaissance de l'arrivée du scanner par la presse, rien sur les effectifs au début de l'expérimentation, vestiaires, cote de service, stickers, lieux des contrôles ou sélection, primes OI/OS, CAMARI, date sans cesse repoussée provoquant des bouleversement dans la vie de l'unité aussi bien de Calais que de Saint Omer et de Boulogne sur mer, etc....les exemples ne manquent pas et la liste est très longue) depuis le début de cette expérimentation, l'expérience plaide pour la prudence. Concernant le non versement de la NBI, cette revendication sera portée par le SNAD-CGT lors du prochain groupe de travail à la DG et nous continuerons à nous battre pour que cette NBI soit versée aux agents opérant sur le scanner, y compris les agents en renfort des autres unités. Concernant les agents de Saint Omer et Boulogne sur mer, il est très surprenant pour ne pas dire plus, que certains agents bénéficient de Service Longue Durée (Saint Omer) et pas ceux de Boulogne sur mer. Nous revendiquons donc que l'équité s'opère et que les agents de Boulogne sur mer bénéficient également de cette mesure.

Pour le dunkerquois :

➤ **BSI Dunkerque :** En résumé: CRAYWICK c'est fini et dire que c'était...un projet ambitieux multi usage (installation BSI, OP/CO, Sub et Division, Stand de tir) en pleine zone SEVESO qui fait pschitt. Monsieur GALY nous a expliqué que différents montages financiers avaient été explorés entre ses services, la DG et le Préfet de Région via France Domaine mais tous voués à l'échec. Concernant d'ailleurs le Préfet, ce dernier (garant des deniers de l'État dans le futur schéma de la politique immobilière) a immédiatement fait connaître au directeur inter régional que ses priorités n'étaient pas la Douane (Police, Gendarmerie, DRE, DREAL) et donc proposait que ce soit la DGD-DI qui paie les installations proposées. Autant l'écrire le coût global d'une telle réalisation (7 à 8 millions d'euros sur 15 ans) est au dessus des moyens de la DGDDI. Donc des travaux seront réalisés à la DR de Dunkerque au cours du second semestre de 2011 en vue d'y transférer l'ensemble de la recette régionale tandis que le reste du service OP/CO, subdivision et division déménagera dans

le futur bâtiment en construction sur Dunkerque pour la réinstallation des services du Port Autonome. Il a déjà négocié avec le PAD pour la location d'un étage dans ce futur bâtiment.

- Concernant le bâtiment qui accueille la BSI de Dunkerque, différents courriers ont été envoyés au propriétaire pour que ce dernier effectue les travaux de couverture du bâtiment. Si la situation perdurait, monsieur GALY envisage la saisie de la DGDDI afin que cette dernière intervienne juridiquement dans cette affaire.

- Même s'il avait eu des échos négatifs quant à la fermeture de l'unité de Steenvoorde de la part de nombreux élus de la région de la Flandre intérieure et qu'un membre de la DI de Lille était présent lors de l'entrevue avec les élus et le directeur de cabinet du ministre, monsieur GALY a confirmé qu'il ne changerait pas de cap sur cette unité. Le SNAD-CGT ne laissera pas faire....

➤ **OP/CO Dunkerque** : Le SNAD-CGT a lourdement insisté, preuves administratives et sociales à l'appui (rencontre préalable avec madame HENNEBELLE) sur la situation catastrophique des effectifs de ce bureau, une charge de travail complètement sous-évaluée tout comme un climat de tension extrême pour les agents. Le directeur inter régional s'est dit lui aussi très préoccupé par cette situation et a reçu l'assurance du bureau A/1 que des sorties de stage s'effectueraient sur cette résidence et qu'il avait assez sur son PAE pour obtenir des stagiaires en surnombre (2 à 3 agents) sur ce bureau. Le SNAD-CGT prend acte de sa volonté mais maintient ses propos. La situation de ce bureau est explosive et ce n'est pas la visite de madame MAGNIET (auditrice DGDDI sur les risques psycho-sociaux) qui va améliorer quoi que ce soit.

➤ **Madame MAGNIET** : Alerté par de nombreux services et collègues de bureaux et brigades, le SNAD - CGT a souhaité connaître qu'elle était exactement la mission et le rôle de madame MAGNIET s'étant présenté au service comme auditrice mandatée par monsieur GALY pour évaluer les risques psycho-sociaux au sein de notre circonscription. Outre la forme (aucune explication avec les élus du personnel, des CHS 59 et 62, des services et correspondants sociaux) et le fond le SNAD-CGT « s'étonnera » toujours qu'on écarte automatiquement les élus des personnels sur les questions primordiales : nos conditions et charges de travail, le stress et le mal être. Ne sommes nous pas élus aussi pour cela ???.....

Monsieur GALY nous a affirmé qu'il agissait sur plusieurs plans. Le premier, il tient compte de ce que nous lui écrivons depuis fort longtemps sur nos tracts ou comptes rendus (stress, mal être, charge de travail etc...). Le second, il se sert des conclusions de l'observatoire de veille sociale mis en place au sein du ministère et en dernier lieu de l'obligation de surveillance morale et sociale des agents édictée par la loi. Pour assumer ce rôle il avait, sur son initiative avec l'accord de la DGDDI (expérimentation donc à la DI pour l'étendre en France si c'est concluant) demandé à Madame MAGNIET d'effectuer plusieurs audits dans un cadre strict (lettre de mission et de cadrage), sous le sceau de l'anonymat des agents, et dans un climat de neutralité. Avant la venue de cette personne dans les services ; il lui avait obtenu une formation de plusieurs niveaux et n'a pas caché qu'il y avait encore eu un déficit de communication sur sa démarche et que la hiérarchie était un peu réticente sur cette initiative (on comprend aussi pourquoi....Les agents vont pouvoir tout dire sans leur présence. Pourtant on les entend dire à longueur de journée qu'ils n'ont rien à cacher.

Le SNAD-CGT prend acte de sa volonté de prendre en compte ces risques dits «psycho-sociaux »mais affirme à Monsieur le Directeur Interrégional que madame MAGNIET a failli à ses devoirs et que non seulement la neutralité n'est pas respectée, mais également l'anonymat des agents. Pour nous, l'initiative pourrait s'avérer payante si elle était réalisée par du personnel qualifié et diplômé d'état, indépendant administrativement et dont les différents élus des CHS, assistants et correspondants sociaux y seraient étroitement associés. Le SNAD-CGT interviendra auprès de la DGDDI pour connaître les tenants et les aboutissants de cette expérience qui suscitent bien des inquiétudes au regard des propositions de sortir la DGDDI du champ des CHS.

Les représentants SNAD-CGT